



Hlm réhabilitation obligation de bail définitif

Par **Ro2**, le **23/05/2018** à **22:13**

Bonjour suite a des travaux de réhabilitation en 2015 nous avons été relogés à titre provisoire entre temps ils ont demandés et tenté de relogés tous les occupants de l'immeuble doivent être relogés il y a déjà deux ans !! Ensuite nous étions les premiers occupants à partir de l'immeuble!!! Cet appartement à titre provisoire vient de subir un Gros sinistre un incendie le rendant inhabitable . Nous avons demandé la durée des travaux ce quoi on nous répond que l'on devrait changer d'appartement car les ressources de mes parents ne correspondent pas aux plafonds pour une attribution définitive avec courrier de réintégration dans le premier domicile . Seulement maintenant on nous demande pour une nouvelle attribution qui serait à titre définitive de faire un courrier venant de notre part demandant le congé du premier appartement. Est ce légal cette proposition alors que c'est la réhabilitation qui nous fait partir ce n'est pas de notre fait ? Est ce normal que le loyer soit plus important et la superficie moins importante ?

Par **morobar**, le **24/05/2018** à **11:33**

Vous pouvez faire un copié-collé 36 fois, votre texte reste incompréhensible. C'est pourquoi vous ne recevez que ma réponse, vous demandant de vous exprimer un peu moins obscurément.